



Le mercredi 1^{er} juillet 2020, à partir de 18h, les adhérents de l'association du Stud Book Selle Français se sont réunis en vidéoconférence pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, suite à l'invitation qui leur a été adressée pour délibérer de l'ordre du jour suivant :

- Ouverture de l'assemblée par le Président
- Approbation du PV de l'AGO du 11 juin 2019
- Rapport Moral du Président
- Rapport d'activité 2019
- Rapport financier et approbation des comptes de l'exercice 2019
- Affectation du résultat net comptable
- Rapports du commissaire aux comptes
- Fixation des cotisations de l'année 2021
- Projets et budgets prévisionnels 2020
- Questions diverses

Accueil

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire à dix-huit heures cinq, le président Pascal Cadiou, accueille et remercie les invités et membres présents. Il soulève le caractère exceptionnel dans lequel se tient cette Assemblée Générale Ordinaire, qui en raison de l'épidémie de COVID-19 se tient en vidéoconférence.

Le Président Pascal Cadiou, le trésorier Gilbert Galliot, l'expert-comptable Philippe Collet et le Commissaire aux comptes Pascal Mahe, ainsi que l'équipe dirigeante sont physiquement présents dans les bureaux du Stud-Book Selle Français.

Constitution du Bureau de l'Assemblée

Monsieur Pascal Cadiou préside l'assemblée
Messieurs Jean Louis Bussereau et Philippe Harfaux sont nommés scrutateurs
Madame Bérengère Lacroix est nommée secrétaire de séance.

Il est dressé une feuille de présence à partir des connexions à la vidéoconférence (nom/prénom/adresse mail) de chaque membre de l'assemblée entrant en séance. Le rapport fourni par l'outil sera conservé comme preuve des présences.

Le président constate que 39 adhérents sont présents et 12 sont représentés. L'assemblée peut valablement délibérer.

7 invités ou représentants de la presse assistent à l'assemblée



Le président présente à l'assemblée :

- Les pouvoirs des adhérents représentés
- L'inventaire de l'actif et du passif de l'association au 31/12/2019
- Les comptes annuels
- Le rapport moral et d'activité

Le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et, généralement, tous les documents devant d'après la législation des associations, être communiqués aux adhérents, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée et que l'association a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est donnée du rapport moral puis du rapport d'activité.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées et les précisions sont fournies.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :



1^{ère} résolution : L'Assemblée à l'unanimité approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2019

2^{ème} résolution : L'Assemblée après avoir entendu le rapport moral et le rapport activité pour l'année 2019, les approuve à l'unanimité dans toutes leurs parties

Rapports du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes, Pascal Mahe de la Société d'Expertise Hamelin-Lecardonnel, résume le rapport général et le rapport spécial, et déclare les comptes de l'association sincères et invite l'Assemblée à les approuver sans réserve.

3^{ème} résolution : L'Assemblée après avoir pris connaissance des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration le 26 mai 2020, après avoir entendu la lecture du rapport financier et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve à la majorité des présents et représentés les comptes de l'exercice écoulé et donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion pour l'exercice 2019.

4^{ème} résolution : L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 soit 128 996,27€€ au compte « Report à nouveau ». – Approuvé à l'unanimité

Événements depuis la clôture de l'exercice 2019 -

1 – Le nouveau CHAMPIONNAT des ETALONS, en février 2020 à ST LO.

2 -Exceptionnelle pandémie du COVID 19 et confinement national du 16 mars au 11 mai 2020.

Cela a impacté certaines activités de promotion du Stud-Book Selle Français (présence sur certains événements notamment). Cela aura un impact de toute évidence sur les recettes liées au partenariat. En effet, le soutien financier de certains partenaires est lié à leur promotion et visibilité au travers des événements auxquels le Selle Français participe, mais encore plus aujourd'hui à l'impact de cette crise sur la santé de leurs entreprises. L'estimation de cette perte est aujourd'hui autour de 70 à 80 000€.

Concernant les activités sources de recettes, liées à la sélection des équidés et au contrôle de performances, il est encore trop tôt pour mesurer l'impact financier à ce jour. Les dates initiales des championnats organisés par le Stud Book Selle Français ont été calées sur le 2^{ème} semestre 2020. Si les événements supports de la sélection des futurs reproducteurs, de leur caractérisation et du contrôle de performances, objets principaux de notre activité, ne pouvaient se dérouler dans des conditions normales, nous ne serons pas en mesure de fournir les outils d'aide à la décision à nos éleveurs adhérents avec le même degré de précision que nous nous efforçons de leur apporter. De plus, un autre impact pourrait se produire, mais avec des conséquences en 2021, il s'agit du nombre de juments mises à la saillie en 2020 ; si la crise venait à entraîner une baisse des saillies sur 2020 ; cela entrainera de



fait une baisse des naissances en 2021, et donc une baisse des recettes pour le Stud Book Selle Français. Là aussi ; les chiffres ne seront connus que fin 2020.

A la date d'arrêté des comptes par notre Conseil d'Administration, la crise sanitaire n'est pas terminée et nous ne sommes donc pas en mesure de mesurer les impacts économiques de cette pandémie sur notre Association. Cependant, nous estimons que la continuité d'exploitation n'est pas compromise.

Le commissaire aux comptes ajoute un commentaire sur la situation exceptionnelle liée au COVID-19 : Le Stud Book Selle Français a comme l'ensemble des entreprises été touché par la crise sanitaire du COVID-19. Des mesures ont été mises en place (chômage partiel, arrêt garde d'enfants) pendant la période de confinement et jusqu'au 31 mai 2020.

Fixation des cotisations de l'année 2021

Tarifs 2020

Adhésions 2020/2021

Adhésions	2020	2021
• 1 ^{er} Collège - Eleveurs	50 €	50 €
• 2 ^{ème} Collège - Propriétaires d'étalon	80 €	80 €
• 3 ^{ème} Collège - Associations d'utilisateurs	300 €	300 €
• 4 ^{ème} Collège - Associations d'éleveurs	200 €	200 €
• 5 ^{ème} Collège - Propriétaire de SF	50 €	50 €
• 6 ^{ème} Collège - Supporters du SF	30 €	30 €



Le montant des cotisations pour l'année 2020/2021 reste inchangé

5^{ème} résolution : L'Assemblée décide de ne pas modifier le montant des cotisations pour l'année 2020 et 2021. – Approuvé à l'unanimité

Projets et budget prévisionnel 2020

Les projets et actions 2020, avec le budget prévisionnel qui les accompagne ont été présentés et commentés par le président et le trésorier.

En raison des incertitudes sur le bon déroulement de l'ensemble des actions prévues, lié à la pandémie mondiale, le Conseil d'Administration réuni le 26 mai 2020 a décidé de présenter 3 budgets prévisionnels à l'Assemblée Générale Ordinaire, basés sur 3 scénarii possibles :

Scénario 1 : maintien des championnats Selle Français ; maintien des actions prévues au 2^{ème} semestre ; actions de fond déjà initiées ; d'autres actions ayant été annulées, nous en avons tenu compte dans le prévisionnel (La Baule, Aix, le championnat de France des YB 2020).



Scenario 2 : Concernant les actions du 2^{ème} semestre, pas de championnat ; mais une aide et un travail de fond en coopération avec les régions pour le soutien aux épreuves d'élevage, le maintien d'une caractérisation et de l'expertise des mâles. En conséquence, nos recettes par l'effet de moindres d'adhésions et engagements sur les championnats, et une réduction des subventions.

Scenario 3 : Aucune épreuve d'élevage quel que soit le niveau (régional/national) ; une forte baisse autour des actions de communication et de promotion de la race ; un impact fort sur les recettes en conséquence, notamment les subventions et les partenariats.

6^{ème} résolution : L'Assemblée réunie le 1^{er} juillet 2020, approuve à l'unanimité les projets 2020 et les budgets prévisionnels présentés en conséquence.

7^{ème} résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire du Stud-Book Selle Français, réunie le 1^{er} juillet 2020, approuve les propositions de cooptation au Conseil d'Administration pour la durée du mandat restant à courir.

Suite à la démission de Laurent Bousquet, proposition du Conseil d'Administration de l'association France Complet de nommer Pauline Chevalier pour la représenter au Collège 3, Association d'Utilisateurs.

Suite au décès d'Amélie Cloarec, proposition du Conseil d'Administration de l'association Cheval Grand Est de nommer Simon Beau pour la représenter au Collège 4, Association d'Eleveurs.

8^{ème} résolution : L'assemblée donne tout pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de réaliser toutes formalités légales où besoin sera. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, le président clôture l'Assemblée à vingt heures vingt.

Président du Stud-Book Selle Français
Pascal Cadiou

Scrutateurs
Jean Louis Bussereau

Philippe Harfaux

Secrétaire de séance
Bérengère Lacroix